



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 29 juin 2022]

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

N° 080/ 2022

Secrétaire de séance : Dany PORTES

OBJET DE DELIBERATION : Election d'un nouvel adjoint au maire

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a créé par délibération du 5 juillet 2020 neuf postes d'adjoint.

Madame Marie Montels n'ayant pas été maintenue dans ses fonctions d'adjointe, il y a lieu de procéder à son remplacement par l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à neuf,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver le maintien à neuf du nombre des adjoints,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret à la majorité absolue,
- D'approuver la désignation du nouvel adjoint élu au 9^e rang du tableau

Fait acte de candidature pour le groupe majoritaire : Mme Christel PALIS

Sont désignés comme assesseurs : M. Jean BATAILLOU et Mme Monique GUILLE

Ne prennent pas part au scrutin : Mme Agnès MERONI et M. Gabriel CARRAMUSA

Nombre de votants : 31

Votes nuls : 3

Votes blancs : 6

Nombre de suffrage exprimés : 22

Est proclamée élue : Mme Christel PALIS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien à neuf du nombre des adjoints,

APPROUVE la désignation de Mme Christel PALIS au rang de 9^e adjoint au maire,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 juin 2022